

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de l'Île-de-France

MODES DE CONSOMMATION
DURABLES

SRCAE



 **île de France**

8. MODES DE CONSOMMATIONS DURABLES

CARACTERISATION DES ENJEUX

Enjeux des émissions indirectes

Le périmètre de comptabilité des émissions de GES retenu dans le cadre de l'élaboration du SRCAE inclut l'ensemble des émissions directes des sources fixes et mobiles du territoire à l'exclusion des émissions liées au secteur aérien. Il intègre également les émissions indirectes relatives à la production et à la distribution des énergies (bois et électricité) consommées sur le territoire francilien (voir encadré « La définition du périmètre d'analyse » dans le chapitre « Situation régionale »). Dans ce périmètre, les émissions de GES franciliennes sont estimées à 50 millions de teqCO_2 en 2005, soit $4,5 \text{ teqCO}_2/\text{habitant}$.

Ce périmètre inclut principalement les consommations énergétiques et les émissions de GES réalisées sur le territoire régional. Ce choix méthodologique a été retenu comme base de travail pour le SRCAE en raison de l'additionnalité qu'il permet avec les autres régions et de sa conformité au système de comptabilité nationale et internationale. Il permet ainsi de définir un cadre cohérent et stable à la définition et au suivi d'objectifs et d'orientations. Il est en outre en adéquation avec la comptabilité carbone effectuée dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Climat qui désigne chaque pays comme « responsable » d'émissions de GES qui ont lieu sur son territoire.

Cependant, **ce cadre de comptabilité ne résume pas à lui seul la question des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre de l'Île-de-France**. Il est simplificateur car il n'est pas représentatif de l'ensemble du cycle de vie des biens et services finalement consommés sur le territoire.

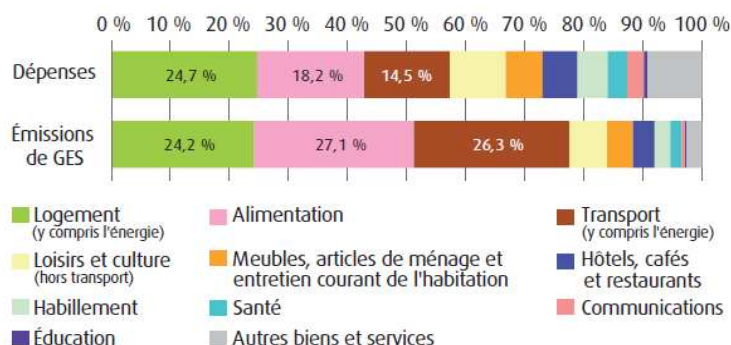
Les émissions de gaz à effet de serre ont un effet global, et leur lieu d'émission importe peu. Aux émissions émises sur le territoire, **il faudrait ajouter les émissions émises en dehors du territoire (dénommées également émissions « indirectes »)** pour prendre en compte l'impact des comportements, et des modes de vie et de consommation de ce même territoire. Ce total des émissions directes et indirectes d'un territoire est généralement défini comme son **empreinte carbone**.

En incluant l'ensemble des flux liés aux activités des franciliens, la Région a évalué, dans son Plan Régional pour le Climat, les émissions de GES franciliennes à 79 millions de teqCO_2 (soit $7,2 \text{ teqCO}_2/\text{habitant}$). Ce périmètre établi grâce à la méthode Bilan carbone territorial permet de mieux évaluer l'impact carbone du mode de vie des franciliens.

La prise en compte des flux de consommation nécessite un travail à plusieurs échelles en parallèle. Cette approche est essentielle pour réduire le volume global des émissions sans externaliser dans d'autres régions ou d'autres pays les émissions liées aux modes de consommation. En revanche, cette approche ne permet pas d'additionner les résultats obtenus dans chacune des régions.

Figure 78 - Répartition de l'empreinte carbone par poste de consommation des ménages en 2005 en France

Source : AIE – CITEPA – Eurostat – Insee. Traitements : SOeS.



Note : * empreinte calculée pour 3 principaux gaz à effet de serre (CO_2 , CH_4 et N_2O) ; France métropole.

L’empreinte carbone est une manière de traduire l’impact climatique d’une activité, une organisation ou un produit en évaluant la quantité de carbone mobilisé pour leur fonctionnement et ou leur fabrication. Dans le cas d’un ménage, il s’agit d’une évaluation de l’impact climatique de son niveau de consommation traduit en quantité de carbone libéré dans l’atmosphère.

La répartition de l’empreinte carbone par poste de consommation des ménages en moyenne nationale fait ressortir trois postes prépondérants, à savoir le logement, l’alimentation et le transport. Ils totalisent à eux seuls plus de trois quarts de l’empreinte carbone de consommation des ménages français en 2005. Il est à noter que cette approche à l’échelle nationale et pour l’ensemble de la population, regroupe des situations très contrastées entre territoires et entre catégories socioprofessionnelles ; ceci rend pertinent une approche au plus près des territoires en particulier dans le cadre des PCET.

Les scénarios retenus dans le SRCAE montrent que l’atteinte du facteur 4 à l’horizon 2050 constitue un objectif ambitieux qui ne doit pas s’accompagner d’un effet d’externalisation des systèmes de production vers d’autres territoires.

Production et consommation durable

Le rôle de la consommation dans la transition vers un développement durable est incontournable. Malgré la mobilisation apparente depuis 1987 (date du rapport Brundtland, qui définissait pour la première fois le concept de « développement durable ») et en dépit des efforts engagés pour optimiser la production, trop nombreux indicateurs planétaires restent au rouge : le réchauffement climatique, la santé des écosystèmes (déforestation, épuisement des réserves halieutiques, disparition des zones humides et des mangroves, etc.), la raréfaction de certaines ressources naturelles, la présence de produits chimiques toxiques dans l’environnement ou dans le corps humain, etc.

Le constat s’impose : les améliorations apportées dans les modes de production ou l’utilisation des ressources ne suffisent pas à enrayer cette dégradation. Par rapport à 1980, l’économie mondiale utilise environ un tiers de ressources en moins pour produire un euro de PIB... mais elle extrait 36 % de ressources naturelles en plus. En France, malgré la baisse de consommation unitaire des véhicules, les émissions de CO₂ dues au transport ont continué de croître, en raison d’une hausse du taux d’équipement des ménages (plus de 80 % ont au moins une voiture en 2005, contre 60 % en 1973) et des distances parcourues. Autre exemple de cet « effet rebond », l’amélioration de l’efficacité énergétique du chauffage en France (de 365 à 215 kWh/m² de 1973 à 2005) a été contrée par l’augmentation de l’équipement électroménager des ménages, par la hausse de la température et de la surface moyennes des logements, ainsi que par l’accroissement du parc immobilier. Autrement dit, le progrès technologique est souvent annulé par la modification de nos comportements et par la progression des quantités consommées²⁰⁸.

Pour amorcer la transition vers une économie plus durable, il est à distinguer deux grands types d’instruments économiques, mobilisables par les pouvoirs publics, selon qu’ils soient dirigés vers la **production** (taxes à la source, marchés de permis d’émissions, réglementations et normes...) ou vers la **consommation** (bonus malus écologique, critères environnementaux pour les commandes et marchés publics, informations sur la performance environnementale des produits...).

La SNDD (2010), Stratégie Nationale de Développement Durable, souligne ainsi que la modification de nos modes de production et de consommation suppose « *d’agir simultanément sur l’offre et la demande afin de permettre une croissance harmonieuse du marché des produits les plus responsables, [...]* ».

L’hypothèse implicite associée aux instruments ciblés sur la demande est qu’ils stimulent l’éco-conception²⁰⁹, c’est-à-dire, qu’ils ont un effet indirect sur l’offre, incitant progressivement les producteurs à s’adapter aux exigences des consommateurs²¹⁰.

Il est également à noter que la Commission européenne envisage de revoir sa politique en matière de consommation et de production durables. Elle a lancé une consultation publique qui s’est terminée le 3 avril dernier. Cette consultation s’inscrit dans un processus plus général de réflexion qui débouchera sur des

²⁰⁸ « Pour une consommation durable » - Centre d’analyse stratégique – Rapports et documents n° 33 – 2011.

²⁰⁹ D’après la SNDD (2010), l’éco-conception s’attache à minimiser les impacts d’un produit sur l’environnement tout au long de son cycle de vie : depuis l’extraction des matières premières jusqu’à son recyclage ou son élimination en fin de vie, en passant par son emballage, sa distribution et son utilisation. Une définition de l’éco-conception est donnée par Ecobilan : https://www.ecobilan.com/fr_ecodesign.php.

²¹⁰ Etudes et documents du Commissariat Général au Développement Durable n° 64 de janvier 2012 : « *Vers un affichage environnemental sur les produits alimentaires* ».

initiatives dont l'adoption est prévue avant la fin de l'année 2012. La consultation publique a abordé quatre domaines :

- les politiques concernant la conception des produits, le recyclage et la gestion des déchets,
- les marchés publics écologiques,
- les actions menées pour améliorer la performance environnementale des produits (empreinte écologique des produits),
- les actions visant à améliorer la performance environnementale des organisations (empreinte écologique des organisations).

Dans cet esprit d'action simultanée sur l'offre et la demande pour une économie plus durable alimentée par une croissance « verte », plusieurs orientations sectorielles du présent SRCAE sur l'offre viennent également compléter celles du présent chapitre :

- Orientation BAT 2.5 : « Diminuer les consommations « d'énergie grise » des matériaux utilisés dans le bâtiment »
- Orientation IND 1.3 : « Favoriser les approches globales d'éco-conception auprès des entreprises »
- Orientation AGRI 1.3 : « Développer des filières agricoles et alimentaires de proximité ».

Le rôle du consommateur

Encourager une diminution des impacts des produits sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie, est primordial. Dans ce processus, le consommateur est un maillon essentiel. La consommation durable recouvre ainsi les comportements d'achat et d'utilisation qui visent à réduire les impacts environnementaux des modes de consommation. Cela passe par :

- La **sobriété dans les modes de consommation** : consommer moins par l'optimisation des achats en fonction de la satisfaction des besoins,
- Le **fait de consommer mieux par le choix de produits plus respectueux de l'environnement** (produits éco-labellisés, produits qui durent longtemps, économes en énergie, faiblement producteurs de déchets...) et en les utilisant au mieux (entretien et réparation, gestion économe de l'énergie, utilisation de la juste dose...) avant de les trier, après utilisation, pour favoriser leur valorisation en fin de vie.
- Le **passage d'un comportement en approche « propriétaire » à une approche « utilisateur »** : cette approche servicielle est moins consommatrice en ressources. Elle passe notamment par la mutualisation et la location des biens et des services



Quelques exemples de mutualisations de biens à Paris²¹¹

✓ Connaissez-vous les bricothèques ?

Pour le bricoleur du dimanche, il n'est pas toujours rentable d'acheter des outils qui ne serviront peut-être qu'une seule fois.

Pas la peine d'acheter tous les outils, il est possible de les emprunter : perceuse, scie sauteuse, coupe carreaux, décolleuse, shampoineuse, ponceuse... un large choix de produits est proposé.

²¹¹ Fournis par le site Internet de la mairie de Paris : http://www.paris.fr/accueil/paris-mag/bricoler-a-paris-c-est-facile/rub_9683_actu_104989_port_23863.

Comment ça marche ?

L'association des régies de France travaille à améliorer le quotidien des quartiers qui rencontrent des difficultés économiques et sociales. La régie du 13^e arrondissement de Paris a eu l'idée de mettre à disposition des habitants, du matériel de bricolage à prix modique : Le prêt d'une perceuse, par exemple, ne coûte qu'entre 2 et 5 euros, mèches comprises. Tout dépend du temps de location. La personne peut également se faire conseiller sur l'emploi du matériel auprès d'un professionnel présent à la bricothèque.

Des kits ont également été créés à destination des travaux les plus courants, à savoir les interventions murales, la menuiserie, la boiserie, la plomberie ou encore la peinture.

✓ L'Établisienne, de l'espace pour bricoler

L'Établisienne est un lieu pour rénover, créer, personnaliser, fabriquer... quand on ne dispose pas de l'espace suffisant, d'un balcon, d'un garage... pour le faire chez soi. On y trouve outils, matériel en libre service et conseils prodigués par une équipe d'encadrement composée de formateurs.

L'Établisienne offre des ressources multiples et essentiellement pratiques. Les particuliers peuvent amener du petit mobilier et objets de déco en dépôt vente, donner des objets, outils, peintures, vernis, revues de bricolage... qu'ils n'utilisent plus, relooker une chaise ou un meuble, créer de toute pièce une bibliothèque ou une table sur mesure. Si le particulier décide de suivre des cours pour apprendre le travail du bois, la marqueterie, le vitrail... il commencera directement, outils en main, derrière un établi.

La consommation durable est non seulement bénéfique pour l'environnement mais également pour l'économie par le développement et la pérennisation de filières locales. Elle est ainsi un moyen de responsabiliser le citoyen face à ses achats et à l'utilité des produits achetés.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2011, le MEDDTL a lancé une expérimentation de l'affichage environnemental qui correspond à l'affichage des caractéristiques environnementales des produits de consommation courante et de services²¹². Dans le cadre de cette expérimentation, un échantillonnage de produits et de services est doté de nouveaux affichages environnementaux. En rayon ou sur Internet, sur les produits ou sur les emballages, sont mises à disposition des consommateurs des informations quantitatives sur les impacts environnementaux importants générés tout au long du cycle de vie d'un produit (contenu carbone et/ou un ou plusieurs autres points significatifs selon le produit concerné comme la consommation d'eau, de ressources naturelles, la pollution générée par le produit...). L'objectif général de l'affichage environnemental est de fournir une information sincère, objective et complète sur les impacts environnementaux des produits de grande consommation.

Les réflexes à acquérir pour bien choisir les produits de tous les jours plus respectueux de l'environnement sont tout d'abord de se poser les bonnes questions :

- **Quel est mon besoin ?** Ce produit n'est-il pas un gadget ? L'ai-je déjà à la maison ?
- **Ce produit existe-t-il** dans une marque portant l'écocertification européenne ou NF Environnement ?
- **Ces produits sont-ils de saison et issus de l'agriculture biologique ?**
- Les habitudes de consommation à prendre ou à conserver sont les suivantes : **Acheter un service plutôt qu'un produit** : pour un usage occasionnel, il est préférable de louer une perceuse que de l'acheter,
- **Respecter les doses d'utilisation des produits** : lessive...
- **Utiliser les produits jetables avec parcimonie**
- **Préférer les cabas ou les paniers** pour faire les courses,

²¹² L'expérimentation nationale va durer au moins 1 an et fera l'objet d'un rapport au Parlement qui proposera des pistes pour permettre la mise au point d'un affichage environnemental généralisable.

- Choisir les produits les moins emballés, les produits rechargeables,
- Réparer, donner, vendre au lieu de jeter,
- Acheter des produits d'occasion.

Concernant les déchets, la Région a approuvé, en 2009, son Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA). Les données 2005 sont une production de 490 kg/an et par habitant. L'objectif à 2019 est une diminution de 50 kg soit 440 kg/an/hab, pour les déchets ménagers et assimilés (déchets des activités économiques).

Le Plan Régional de Réduction des Déchets d'Ile-de-France (PREDIF) a défini quant à lui dans son diagnostic trois univers regroupant les activités de la vie :

- **Le domicile et la vie quotidienne** : univers tourné vers les ménages qui comprend toutes les pratiques quotidiennes qui aboutissent à l'abandon de produits en déchets,
- **Les déplacements et les espaces publics** : univers qui se compose des habitudes de consommation hors foyer, produisant les déchets des rues, lieux de passage (gare, stations de métro) ou des lieux de loisirs (cinémas, espaces verts)
- **L'extérieur** : univers des activités professionnelles et extraprofessionnelles et du tourisme. S'y ajoutent les activités avant la vie professionnelle : de la crèche à l'enseignement supérieur.

En outre, l'ADEME a mis en place un dispositif « Plan et programmes de prévention des déchets » visant à mobiliser les collectivités et à les engager dans des démarches pluriannuelles de réduction de la production et de la nocivité des déchets.

Le Conseil régional a choisi en mai 2009 de s'inscrire dans ce dispositif en vue d'atteindre les objectifs de prévention des plans régionaux et gestion des déchets. La Région s'est engagée à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes locaux de prévention (PLP) portés par les collectivités à compétence déchets. L'objectif principal à atteindre en 5 ans, est la couverture du territoire francilien par des PLP, correspondant à 80 % de la population régionale.

ORIENTATIONS

N°	OBJECTIF	N°	ORIENTATIONS
CD 1	Réduire l'empreinte carbone des consommations des franciliens	CD 1.1	Promouvoir la mutualisation et la réutilisation des biens
		CD 1.2	Réduire les gaspillages alimentaires et l'empreinte carbone des menus
		CD 1.3	Construire une offre régionale de loisirs et touristique attrayante et cohérente pour limiter les déplacements des franciliens et des visiteurs
		CD 1.4	Améliorer et diffuser les méthodologies de comptabilisation des émissions indirectes de GES pour multiplier les leviers d'actions des collectivités dans leurs PCET

OBJECTIF CD1

REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES CONSOMMATIONS DES FRANCILIENS

L'atteinte de l'objectif global de réduction de l'empreinte carbone des consommations des Franciliens passe par différents axes d'actions :

- **La réduction de l'impact carbone de l'économie francilienne** qui est fortement corrélé à la consommation de biens et services. La mutualisation des biens et leur réutilisation demandent la participation de toutes les catégories d'acteurs :
 - les consommateurs : pour changer leurs habitudes quotidiennes d'achat et d'usage
 - les fournisseurs et les producteurs : pour adapter leur offre [voir Orientation IND 1.3 : Favoriser les approches globales d'éco-conception auprès des entreprises, Orientation BAT 2.5 : Diminuer les consommations d'« énergie grise » des matériaux utilisés dans le bâtiment, Orientation AGR 1.3 : Développer des filières agricoles et alimentaires de proximité]
 - les collectivités : pour soutenir ces changements auprès des citoyens et des entreprises, et pour changer leurs habitudes d'achat et d'usage au sein de leurs structures.
- **La réduction des émissions indirectes liées aux consommations de denrées alimentaires** en limitant les pertes et gaspillages alimentaires et en jouant sur le contenu carbone des assiettes constitue le deuxième enjeu d'importance en matière de réduction des émissions indirectes
- **La réduction de l'impact carbone des activités de loisirs et de tourisme** qui doit passer par la construction d'une offre régionale attrayante et cohérente limitant les besoins et les envies des déplacements des franciliens et des visiteurs.
- **L'outillage des collectivités.** Les collectivités font face aujourd'hui à un manque de méthodologies disponibles pour la comptabilisation des émissions indirectes de GES. Elles nécessitent donc d'être outillées pour prioriser les actions de leurs PCET.

Il a donc été fait le choix de définir des orientations visant à réduire les émissions indirectes du territoire et favoriser un changement dans les habitudes de consommations des acteurs franciliens (orientations CD 1.1, CD 1.2 et CD 1.3).

L'amélioration des méthodologies pour l'évaluation de ces émissions indirectes est également apparue comme un axe de réflexion à privilégier notamment pour faciliter leur prise en compte dans les bilans GES réalisés par les collectivités assujetties à l'élaboration de PCET (orientation CD 1.4). Il est à noter que le volet « émissions

indirectes » des PCET est actuellement couvert en partie par les actions portées par les programmes locaux de prévention des déchets (PLPD) des collectivités assujetties (en 2012, 75 % de la population régionale est couverte par un PLPD).

ORIENTATION CD 1.1

PROMOUVOIR LA MUTUALISATION ET LA REUTILISATION DES BIENS

Tout effort recherchant à diminuer l'impact matériel d'une activité est de nature à réduire son impact carbone. De nombreuses marges de manœuvre sont possibles en encourageant la transition de l'économie actuelle vers une économie de fonctionnalité moins consommatrice en ressources. Cette dernière consiste dans les grandes lignes à remplacer la vente d'un bien par la vente de son usage c'est-à-dire de recourir à une offre de service permettant d'éviter l'achat de produits. Ce report doit se faire sans toutefois donner lieu à une croissance des usages, sur des matériels conçus dans un souci de durabilité et dans le respect de l'environnement.

Ce nouveau système économique à développer est basé sur un changement de paradigmes des acteurs économiques producteurs de biens et services d'une part (voir l'orientation ICA 1.2 y contribuant) et des consommateurs d'autre part.

Les consommateurs ont en ainsi un rôle crucial pour soutenir l'émergence de cette nouvelle approche économique. Ils peuvent par exemple privilégier la location, l'achat en commun, la mutualisation et le partage. Un changement des comportements est donc nécessaire, le consommateur doit peu à peu comprendre son intérêt à rechercher un usage plutôt que la propriété d'un bien (avantage économique, matériel maintenu en bon état de fonctionnement...).

En outre, dans le choix des produits, cela demande aux consommateurs de privilégier des biens avec une durée de vie satisfaisante, ce qui est contraire à la logique de l'obsolescence programmée. Plutôt que des produits neufs, il faut favoriser la réparation, l'achat d'occasion, le recyclage et la réutilisation des biens en leur donnant une seconde vie (brocantes, sites internet de vente de produits d'occasion, ...).

Recommandations pour l'organisation régionale

➤ **Acteurs clés** : ADEME, Conseil régional

Un travail d'information et de sensibilisation permettant d'encourager le choix de modes de consommations durables passera par la reconnaissance et la diffusion de bonnes pratiques et de projets exemplaires. Un repérage des initiatives originales en la matière sera effectué en vue notamment d'une communication. De nombreuses initiatives parfois isolées existent déjà en Ile-de-France (voir encadré ci-dessus sur un exemple de bricothèque et sur l'Etablisienne à Paris), qu'il faudra promouvoir auprès des collectivités.

Des appels à projets visant la « mutualisation et réutilisation des biens » pourront ainsi être proposés par l'ADEME et le Conseil Régional pour favoriser l'émergence d'idées nouvelles en la matière.

La promotion de ces expériences efficaces et concluantes constituera un vecteur puissant pour convaincre du bien fondé de ces nouvelles approches de consommations.

Dans le cadre du Plan de Réduction des Déchets en Île-de-France (PREDIF), la Région élabore actuellement une stratégie régionale pour le développement du réemploi, de la réutilisation, la réparation et l'économie de fonctionnalité. L'année 2012 aura permis de réaliser l'état des lieux et de réunir les acteurs dans des ateliers de concertation. Cette stratégie s'appuie en particulier sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et fait aussi le lien avec d'autres acteurs économiques, notamment la grande distribution. Elle vise également à favoriser un taux de réemploi croissant dans le cadre des filières REP (responsabilité élargie du producteur). Elle devra déboucher sur des actions concrètes avec les acteurs concernés.

Actions recommandées aux collectivités territoriales

- *Intégrer des critères visant à favoriser la mutualisation des biens dans l'ensemble des marchés publics*

Le choix d'équipements collectifs limite de fait les achats et le recours à d'équipements individuels plus consommateurs. Dans la gestion de leur patrimoine, les collectivités disposent donc d'un levier d'action d'importance qu'elles pourront activer :

- dans les bâtiments existants : en menant des réflexions pour réorganiser, optimiser et rationaliser les achats d'équipements (ou de services d'équipements) et leur usage.
- dans les constructions neuves : en intégrant dans les cahiers des charges des marchés publics cette dimension pour une prise en compte dès la conception initiale des bâtiments.
- dans la passation de marchés de fournitures : en menant **une réflexion visant à introduire des critères incitant à l'achat de services ou de biens réparables et durables, et de manière plus générale l'achat de services ou de biens à faible empreinte carbone** et réparables.

Toutes ces opérations pourront être l'occasion de communiquer autour de cette question de la consommation durable et diffuser ainsi un message d'exemplarité à répliquer par les entreprises et les particuliers sur leur territoire.

- *Promouvoir au sein de leurs territoires les équipements, les outils et les projets permettant de réduire l'usage individuel des biens et des services*

Le développement de réseaux de chaleur et de froid constitue un exemple intéressant participant directement à cette logique de mutualisation pour éviter l'équipement individuel des ménages en systèmes de chauffage (voir l'orientation ENR 1.1). Il s'agit d'un levier significatif qui devra être envisagé systématiquement par les collectivités lors de leurs opérations d'aménagement urbain.

Il conviendra par ailleurs de favoriser :

- **la mise en place de services de location ou de prêt permettant la mutualisation de biens dans les immeubles et les quartiers** (laveries collectives, matériels d'entretien, de bricolage, services de transports en autopartage, de modes de transport doux (vélos, trottinettes,..), etc.) en s'appuyant sur les projets les plus pertinents identifiés au niveau régional
- **les ressourceries**

- *Sensibiliser le grand public à la question de la mutualisation et la réutilisation de biens*

Les collectivités sensibiliseront en parallèle le grand public au respect du matériel mutualisé. Elles auront également un rôle à jouer par le biais de l'organisation d'événements spécifiques de type brocantes, vide-greniers ou d'actions de mise en relation par voie numérique des citoyens sur des actions de partage, d'échanges de services ou de troc.

Elles favoriseront enfin le maintien d'un tissu artisanal local permettant de développer les activités de réparation des biens de consommation usuels.

ORIENTATION CD 1.2

REDUIRE LES GASPILLAGES ALIMENTAIRES ET L'EMPREINTE CARBONE DES MENUS

La concrétisation d'un mode d'alimentation durable passe par la réduction des gaspillages alimentaires et interroge le contenu carbone des assiettes.

Gaspillages alimentaires

Les enjeux de la réduction des pertes et gaspillages alimentaires²¹³ sont autant économiques, écologiques que sociaux. Les institutions internationales et de nombreux pays européens sont engagés dans une meilleure caractérisation de ce phénomène.

En France, les gaspillages²¹⁴ alimentaires (retours plateaux et restes de la cuisine) représentent en moyenne 167g/pers/repas dans la restauration collective (contre 211g/pers/repas pour la restauration commerciale). Dans les cantines et lycées, elles varient entre 179 et 200 g/pers/repas. On enregistre les plus gros volumes de pertes et gaspillages en établissements de santé et médicaux-sociaux (264g/pers/repas en moyenne). Par ailleurs, on estime le volume de nourriture finissant dans les poubelles des ménages français à 1,2 million de tonnes par an²¹⁵. Chaque français jette ainsi en moyenne chaque année 20 kilos d'aliments non consommés (7kg d'aliments encore emballés, et 13 kg de restes de repas, fruits et légumes abîmés, et non consommés²¹⁶). Ce gaspillage correspond à une perte annuelle d'environ 500 € par foyer français.

A l'échelle du consommateur, le gaspillage peut être réduit :

- en faisant **l'inventaire des placards** avant de rédiger une liste de courses pour éviter des achats inutiles,
- en surveillant les **dates de péremption des produits à l'achat**, dans les placards et surtout dans le réfrigérateur.
- en **soignant le stockage** : mettre au réfrigérateur des aliments emballés ou entreposés dans des boîtes hermétiques, ranger la nourriture dans un placard sec et bien ventilé, nettoyer régulièrement le réfrigérateur, indiquer la date d'ouverture d'un produit sur son emballage...
- en **apprenant à cuisiner les restes**,
- en améliorant la **qualité des aliments achetés** pour éviter leur mise au rebut (ceci est également valable pour la restauration collective)

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre les **actions de sensibilisation auprès des commerçants et des professionnels de la grande distribution** pour que les produits non vendus et proches de la date limite de consommation puissent être distribués à des associations d'aide alimentaire aux plus démunis, et non détruits.

Contenu carbone des menus

Le contenu carbone d'un menu varie grandement suivant sa composition. Tous les aliments sont à l'origine d'émissions de GES plus ou moins importantes suivant les caractéristiques des différentes étapes ayant servi à sa confection (culture, transformation, conservation, emballage et transport). A titre d'exemple, citons que la production de 200 grammes de poulet émet dix fois moins que la production de la même quantité de bœuf²¹⁷. En agissant sur le contenu des menus, il est donc possible de diminuer considérablement les émissions de GES liées à l'alimentation. Ce constat a motivé l'inscription de l'étiquetage environnemental au Grenelle de

²¹³ On entend par pertes et gaspillages alimentaires la quantité de nourriture qui aurait pu être mangée par l'homme et qui est finalement jetée.

²¹⁴ Données issues de l'étude « Pertes et gaspillages alimentaires – Marges de manœuvre et verrous au stade de la remise directe au consommateur (distribution et restauration) et en restauration collective » commanditée par le Ministère de l'agriculture et publiée en novembre 2011.

²¹⁵ Source : ADEME.

²¹⁶ Source : www.reduisonsnosdechets.fr.

²¹⁷ Source : ADEME.

l'Environnement. Des méthodologies d'analyse du cycle de vie des produits de grande consommation sont en cours d'expérimentation au niveau national. A terme, il sera alors possible de comparer aisément le contenu carbone lors de ses achats en magasin. Actuellement, la mise en place de ces méthodologies demande des efforts de recherche supplémentaires menés par l'ADEME, l'AFNOR et l'INRA afin d'aboutir à un référentiel harmonisé d'analyse de cycle de vie des produits de consommations courantes. En tout état de cause, les produits locaux et de saison sont à favoriser pour réduire le contenu carbone d'un menu.

Recommandations pour l'organisation régionale

➤ **Acteurs clés** : ADEME, Conseil régional, DRIAAF

Dans l'attente de la mise en place effective d'un système d'étiquetage sur les produits de grande consommation, une large communication sera mise en place dans le but d'informer le plus précisément sur le contenu carbone des aliments (processus de fabrication, de culture, d'élevage, transports des marchandises etc.). Les cibles visées seront multiples : établissements scolaires, entreprises, administrations mais également grand public. Les préoccupations diététiques étant aujourd'hui plus fortement ancrées dans les mentalités des citoyens, il s'agira de diffuser une information pédagogique claire et objective qui pourrait être couplée avec celles mises en place autour du Programme National pour l'Alimentation, le Plan National Nutrition Santé et le Plan Obésité pour une plus forte mobilisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Réduction des Déchets en Île-de-France (PREDIF), un groupe de travail régional sur le gaspillage alimentaire a permis de faire un 1er état des lieux des acteurs et des démarches en cours sur le territoire, qui relève de la production agricole, des IAA, de la restauration collective publique et privée, de la grande distribution et des pratiques de consommation des ménages. Un cahier des charges des actions à engager au niveau région a été établi (formation au niveau des personnels de restauration collective, optimisation du don alimentaire etc.). A l'issue de ce travail, un plan d'actions régional sera rédigé et mis en œuvre.

Par ailleurs, la Région soutient les opérations de compostage de proximité, qu'elles soient individuelles ou collectives (restauration, habitat collectif).

Dans le cadre de son A21, le Conseil régional met en place la démarche éco-lycées qui intègre différentes actions sur le compostage/gaspillage alimentaire.

Enfin, la DRIAAF réalise actuellement deux études sur cette thématique : une sur la caractérisation du gaspillage alimentaire en restauration collective sur le territoire du Val de Bièvre (cette approche territoriale paraissant pertinente, la collectivité étant chargée de la collecte des déchets) et l'autre sur l'identification de freins et de leviers pour réduire ce gaspillage dans les restaurants scolaires (projet mené par l'association « De mon assiette à notre planète »).

La mise à disposition des résultats de ces études et l'identification des leviers d'amélioration permettront aux collectivités de mettre en place des actions spécifiques auprès de toutes les cibles du secteur de la restauration collective.

Actions recommandées aux collectivités territoriales

- **Intégrer la question du gaspillage alimentaire et de l'empreinte carbone des menus dans les marchés de restauration collective**

Sur la base des informations diffusées et mises à leur disposition, les collectivités pourront engager des actions concrètes pour limiter le gaspillage alimentaire et réduire l'impact carbone des consommations alimentaires au sein de leurs territoires.

Le secteur de la restauration collective sera le lieu privilégié pour impulser cette démarche. L'ensemble des marchés de restauration collective passés par une collectivité devra tout d'abord faire l'objet d'une réflexion pour y introduire des critères visant à :

- favoriser les produits locaux et de saison
- limiter les gaspillages : gestion des quantités, environnement de la salle de repas, qualité et présentation des plats, sensibilisation auprès des utilisateurs en général

- composer des menus faiblement carbonés : en privilégiant les produits les plus sobres (limiter les viandes rouges, fromages, beurre ...) tout en respectant bien évidemment les besoins nutritionnels des personnes.

Ces actions devront être menées en parallèle d'opérations de communication et de sensibilisation auprès des convives (agents, scolaires...) pour une bonne compréhension et une meilleure adhésion à la démarche entreprise.

Elles devront également être accompagnées d'une formation préalable des personnels de la restauration collective (agents de service, cuisiniers, directeurs d'établissements...) sur ces questions spécifiques afin de les impliquer collectivement et s'assurer d'une sensibilisation efficace sur les lieux de restauration

- *Diffuser une information et sensibiliser les acteurs locaux sur le lien entre alimentation et impact carbone*

Elles assureront un relais des informations de sensibilisation mises en place au niveau régional pour toucher les autres cibles que sont les particuliers et les entreprises.

Les outils de communication et de sensibilisation (messages d'information, kits pédagogiques,) créés par les instances régionales (ADEME notamment) seront diffusés largement sur les territoires via les moyens classiques de diffusion (lieux de travail, bâtiments administratifs, site Internet, bulletins municipaux...) ainsi que les actions exemplaires menées dans les restaurants scolaire et administratifs.

Elles poursuivront la sensibilisation des commerçants et des professionnels de la grande distribution à ce que les produits non vendus et proches de la date limite de consommation soient distribués aux associations d'aide alimentaire au plus démunis.

Elles pourront également encourager à la réalisation de jardins « collectifs » utiles pour rapprocher les personnes des réalités de production des aliments (et donc à susciter une prise de conscience vis-à-vis du gaspillage).

ORIENTATION CD 1.3

CONSTRUIRE UNE OFFRE REGIONALE DE LOISIRS ET TOURISTIQUE ATTRAYANTE ET COHERENTE POUR LIMITER LES DEPLACEMENTS DES FRANCILIENS ET DES VISITEURS

La place du tourisme dans l'économie francilienne implique de porter une attention particulière à ce secteur, les flux de visiteurs liés au tourisme générant en effet d'importantes émissions de gaz à effet de serre indirectes. Il s'agit entre autres par le biais de cette orientation de compléter l'orientation TRA 4.1 qui vise à sensibiliser les visiteurs et les franciliens à la nécessité d'un moindre recours au transport aérien.

Le choix de destinations locales pour les franciliens à la recherche d'évasion, limitant de ce fait le recours à l'aviation comme mode de transport par exemple, et l'augmentation du temps de résidence sur le territoire des non-franciliens sont des axes de progrès à explorer, tout comme le développement de l'offre régionale de loisirs.

Cela suppose d'une part une meilleure visibilité de l'offre existante francilienne dans le souci de la rendre plus attrayante et, d'autre part, l'appropriation par les franciliens de leur région comme destination touristique et de loisirs. De plus, une « régionalisation » de l'offre touristique contribuerait à maintenir les touristes non franciliens (internationaux comme nationaux) plus longtemps en Ile-de-France et limiter ainsi les déplacements relatifs à leur séjour. A ce titre, les Parcs Naturels Régionaux et les Bases de Plein Air et de Loisirs sont des éléments clés de développement d'un tourisme durable et de loisirs de proximité.

Recommandations pour l'organisation régionale

- **Acteurs clés** : ADEME, ARENE, Conseil régional
- **Acteurs associés** : Professionnels du secteur, collectivités

Les futurs projets de développement de la région auront un impact sur les déplacements des franciliens comme ceux des visiteurs. Les réflexions menées sur le développement des pôles ferroviaires à proximité des sites touristiques les plus fréquentés constituent un premier levier d'importance pour réduire le recours à la voiture individuelle par les touristes.

Afin de conforter la position de l'Ile-de-France comme première destination touristique mondiale, la stratégie régionale pour le développement du tourisme et des loisirs (2011-2016) fonde notamment son ambition sur les axes suivants :

- **Engager la conversion de la destination Paris/Ile-de-France vers une référence internationale en matière de tourisme durable** intégrant pleinement un développement social profitant du tourisme, une attractivité et un dynamisme économiques renforcés car raisonnés, une accessibilité et un équilibre accrus des territoires, le strict respect des normes environnementales, l'innovation permanente maintenant un avantage comparatif à la destination.
- **Favoriser la création et la diffusion de richesses et d'emplois durables en développant de nouvelles pratiques de marché**, en diversifiant et renouvelant l'offre et en renforçant l'attractivité des territoires, en cohérence avec les politiques d'aménagement, et notamment avec le Schéma directeur de la région Ile-de-France.
- **Garantir un accès élargi et amélioré des franciliennes et des franciliens aux loisirs et aux vacances**, en valorisant notamment les atouts naturels, patrimoniaux, culturels et de loisirs de leurs territoires.

Au-delà de ces déplacements, il s'agira également de construire une véritable offre touristique durable en Ile-de-France. L'attractivité et la cohérence de l'offre globale régionale devront être recherchées afin de proposer aux visiteurs et aux franciliens une offre limitant leurs envies de « sortir » de l'Ile-de-France lors de leur séjour. Pour cela, les actions des différents organismes du secteur touristique à toutes les échelles (CRT, CDT, Offices de tourisme) devront être coordonnées dans le but de réduire les GES indirectement émises par le secteur. Un groupe de travail transversal sera mis en place avec ces structures, les professionnels du transport, l'Etat et la Région.

Différentes études sont menées actuellement afin d'améliorer la connaissance des émissions de GES liées au tourisme et/ou aux offres de loisirs par le Comité régional du tourisme en partenariat avec l'ADEME, l'Agence parisienne du Climat et l'ARENE. Elles serviront de base de connaissances et de préconisation pour mettre en place des démarches locales de développement d'un tourisme durable.

L'ADEME conduit également des actions à destination des professionnels du tourisme pour une réduction de leurs émissions de GES qui devront être mises à profit. Ces professionnels seront d'ailleurs incités à leur tour à jouer un rôle de sensibilisation des touristes au sein de leurs établissements.

Le chantier 5 du PRC propose des analyses et des perspectives pour le secteur du tourisme en Ile-de-France. Il s'agit de mener une étude comportant bilans énergétique et carbone du secteur en prenant en compte l'ensemble des activités (déplacements, hébergements, consommations). Sur la base de ces bilans, une mise en perspective de l'évolution du secteur au regard de sa dépendance aux énergies fossiles et de l'évolution du climat doit permettre de concilier son développement avec la transition écologique et sociale.

Actions recommandées aux collectivités territoriales:

- *Favoriser la production d'une offre locale de loisirs et de tourisme respectueuse de l'environnement*

Pour relayer, au sein des territoires franciliens, la mise en place de cette démarche, les collectivités devront participer à une meilleure organisation de leurs offres de loisirs et touristiques dans l'objectif de les rendre plus durables et respectueuses de l'environnement. Elles mobiliseront pour cela les offices de tourisme et les professionnels de leur périmètre d'action afin de les inciter à engager des actions concrètes : consommations énergétiques des établissements hôteliers et touristiques, développement du « tourisme et de loisirs verts », valorisation et sensibilisation aux atouts environnementaux, offre de transport alternative au véhicule individuel etc.

Une information plus complète et une promotion des activités touristiques locales pourront être mises en place auprès des visiteurs : revalorisation des sites touristiques locaux délaissés, conditions tarifaires avantageuses pour les personnes résidant à proximité du site etc.

ORIENTATION CD 1.4**AMELIORER ET DIFFUSER LES METHODOLOGIES DE COMPTABILISATION DES EMISSIONS INDIRECTES DE GES POUR MULTIPLIER LES LEVIERS D' ACTIONS DES COLLECTIVITES DANS LEURS PCET**

Comme évoquée à plusieurs reprises précédemment, la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre réalisée dans le cadre du SRCAE se limite au périmètre du territoire régional sans prendre en compte les GES indirectes, c'est-à-dire celles émises hors du territoire pour la production des biens et services consommés en Ile-de-France.

Aujourd'hui, la méthodologie nationale recommande de prendre en compte les émissions de GES indirectes, sans pour autant fournir des outils précis. L'absence de méthodologie au niveau national sur cette comptabilisation des émissions indirectes rend d'autant plus difficile cet exercice qui est pourtant nécessaire pour s'emparer pleinement de la question énergétique et climatique et pour qu'elle soit abordée par les collectivités et par les entreprises en charge de la réalisation de leur bilan énergétique.

A cet effet, la mise en place d'une méthodologie de comptabilisation au niveau régional apparaît nécessaire.

Recommandations pour l'organisation régionale

- **Acteurs clés** : ADEME, Conseil régional, DRIEE

La question reste complexe et nécessite une disponibilité importante de données qui restent encore difficiles à obtenir, notamment auprès des fournisseurs et des distributeurs.

Une multitude d'approche est aujourd'hui sur le marché. Un Pôle de Coordination Nationale sur les bilans GES a été mis en place et mène actuellement des réflexions dans le but de proposer une approche adaptée à la définition d'un ensemble méthodologique commun. Les résultats obtenus viendront bien évidemment alimenter les réflexions régionales de l'Ile-de-France en la matière.

Une approche régionalisée sera en effet nécessaire pour affiner les périmètres soumis à la comptabilisation des émissions en fonction des données disponibles. C'est l'objet de plusieurs réflexions menées actuellement au niveau régional notamment à travers les dispositions du PRC qui propose le lancement d'une étude spécifique en partenariat avec l'ADEME Île-de-France. Dès leur finalisation, les éléments méthodologiques et les sources de données seront diffusés auprès des collectivités et des entreprises pour leurs travaux de comptabilisation.

Actions recommandées aux collectivités territoriales:

- **Intégrer les émissions indirectes dans les bilans réalisés lors de l'élaboration des PCET afin d'identifier des actions permettant de réduire celles-ci**

Les collectivités assujetties à la réalisation d'un PCET doivent réaliser, dans le cadre de l'élaboration du PCET, un bilan GES. Ces collectivités sont donc principalement concernées par cette orientation. A l'issue des travaux nationaux et régionaux sur la méthodologie de comptabilisation, ces collectivités devront réaliser leurs bilans (ou leur actualisation) en se basant sur la méthodologie finalement retenue.

Mais au vu des courts délais impartis pour leur réalisation (fin 2012), les PCET devront, sans attendre ces résultats, entamer une réflexion sur les émissions indirectes, en prenant d'ores et déjà des mesures et en définissant des actions visant à réduire ces émissions indirectes. Les consommations de biens et services en général, et les consommations alimentaires en particulier pourront constituer les premiers secteurs sur lesquels les collectivités agiront prioritairement (orientations CD 1.1, CD 1.2, CD 1.3).

- **Relayer l'information et les éléments méthodologiques sur la prise en compte des émissions indirectes notamment auprès des entreprises**

Il s'agira enfin pour les collectivités de communiquer au maximum auprès des acteurs locaux, et en particulier des entreprises, sur cette question des émissions indirectes. Elles seront ainsi un relais local des informations mises à disposition par les groupes de travail régionaux.